

LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

Nous voilà déjà à la fin de l'année 2018, toute mon équipe et moi-même souhaitons par le 27^e bulletin municipal, vous faire partager le travail réalisé au long des semaines et mois écoulés. Nous sommes déterminés à respecter notre engagement : que le « bien vivre ensemble »soit une priorité. Dans le précédent numéro, de nombreux projets vous étaient annoncés. Les lenteurs administratives, nous imposent des délais qui sont toujours trop longs!

Malgré ceux-ci, nous vous informons de leur état d'avancement :

- le projet lotissement est engagé avec l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, le permis de lotir est accordé
- le projet Intermarché : le terrain a été acheté par Intermarché, le permis de construire est accordé, trois dossiers de mandataires sont déposés et en cours d'examen
- le projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en plusieurs logements : le permis de construire est accordé, les travaux seront réalisés courant 2019/2020
- le projet de reconstruction du Foyer Saint- Elisabeth : tous les accords sont signés et autorisés,
- le projet du Gymnase a été voté à l'unanimité par la Com Com du Mirebellois Fontenois, avec le partenariat de Fontaine-Française.

Tous ces investissements ont été votés par l'équipe municipale et seront réalisés avec des financements qui n'entraîneront pas de hausse de la fiscalité.

Avoir des projets, c'est assurer un avenir pour Fontaine-Française, mais aussi exister en participant au dynamisme de notre territoire, au sein de l'intercommunalité du Mirebellois Fontenois.

Fontaine-Française doit prendre son avenir en main, le maire n'y parviendrait pas seul, sans l'engagement et le soutien d'une équipe municipale soudée. Je remercie mes adjoints et conseillers pour la confiance qu'ils m'apportent tout au long de l'année.

Vous aussi, Fontenoises et Fontenois vous participez à la réussite et l'épanouissement de notre belle commune, tout comme les associations, les bénévoles, les artisans et commerçants. Vous êtes la force vive de Fontaine-Française.

En souhaitant que 2018 se termine par un apaisement des tensions et que la raison l'emporte pour le bien de tous, je vous souhaite de belles et heureuses fêtes de fin d'année pour vous, vos enfants et vos proches!

Restant à votre écoute,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extraits des délibérations des 11 décembre 2017, 22 janvier, 5 mars, 11 avril, 4 juin, 3 juillet, 24 juillet, 24 septembre, 30 octobre, 27 novembre 2018

Les comptes-rendus détaillés des décisions prises en Conseil Municipal sont affichés sur les panneaux de la commune.

Les dépenses relatives aux travaux, aménagements, équipements, acquisitions ou ventes immobilières font l'objet d'une prévision dans la section d'investissement du budget primitif (cf Bulletin n°22). Les travaux supplémentaires ou complémentaires réalisés en cours d'année sont également intégrés au budget prévisionnel par décision modificative prise par délibération du Conseil Municipal.

L'inscription de ces dépenses en section d'investissement permet à la commune de percevoir du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) une dotation, à taux forfaitaire, destinée à compenser la charge de TVA que nous supportons mais que nous ne pouvons pas récupérer par voie fiscale.

1) Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)

Dans le cadre des réflexions engagées par les collectivités en faveur de la transition énergétique et notamment dans le domaine de la mobilité, la Région Bourgogne Franche-Comté et le SICECO se sont positionnés en faveur du véhicule électrique.

La première, en élaborant et validant un schéma régional de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques, le second, en acceptant de porter la maîtrise d'ouvrage de la construction de ces infrastructures et d'assurer leur gestion sur le long terme.

L'infrastructure envisagée comportera des bornes de plusieurs types de façon à satisfaire le plus large spectre de besoins (type de véhicules, de connectiques, de recharges) et sera accessible au travers de moyens de paiement universels (CB sans contact, téléphone).

Les principes retenus pour ce déploiement sont une répartition sur le territoire, complémentaire de l'offre privée et progressive dans le temps, selon plusieurs phases de mise en œuvre qui seront éventuellement modifiées en cas de nécessité (nombre de véhicules électriques, offre privée...)

Le SICECO assume l'intégralité des dépenses d'investissement et de fonctionnement et demande des participations limitées aux communes.

Le service est payant, les recettes du service sont conservées par le SICECO.

Concernant le projet d'implantation sur la commune, il s'agit d'une borne de moins de 22kVA qui sera installée Chemin de la Croix Brunot et pour laquelle il n'y aura pas de participation financière au titre de l'investissement mais une participation indicative de 400 euros par an au titre du fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de transférer la compétence IRVE au SICECO et valide leur proposition.
- accepte de prendre en charge la participation financière annuelle couvrant les charges de fonctionnement.

2) Travaux de réhabilitation dans les locaux de l'ancien bureau de Poste Place Henri IV

En prévision de la fusion, début 2019, des trésoreries de MIREBEAU SUR BEZE et FONTAINE FRANCAISE et de leur installation dans les locaux de l'ancien bureau de Poste de la commune, des entreprises ont été sollicitées pour les travaux de réhabilitation. Après avoir pris connaissance des devis estimatifs pour un montant de 49.129,53 euros HT le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet de réhabilitation.

sollicite l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

3) Implantation d'un pylône par FREE mobile

Pour développer son réseau 3G et 4G, l'opérateur téléphonique FREE Mobile sollicite la commune pour l'implantation d'un pylône à proximité du château d'eau. Ce pylône sera équipé de 3 émetteurs.

Après examen du projet , le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord et autorise le Maire à signer la convention/bail avec l'opérateur qui versera un loyer annuel de 5.000 euros.

4) Travaux dans le local commercial situé 45 rue de la Maladière

Après examen des différents devis pour la création d'une vitrine, les offres de l'entreprise B.I.E. (maçonnerie-grosoeuvre) pour un montant de 5.816 euros HT et de la menuiserie Jean RAVIER pour un montant de 6.037 euros HT sont retenues.

L'aide du Conseil Départemental sera sollicitée dans le cadre du dispositif « Village Côte d'Or ».

5) Signature d'une convention de mise à disposition du personnel technique de la commune avec la Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois.

6) Réfection d'un vannage au Pont Vert »

Validation du devis établi par l'entreprise BONGARZONE pour un montant de 5.021 euros HT.

7) Curage du fossé entre la station d'épuration et l'étang

8) Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-bourgogne-franche-comté

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce groupement ayant pour objet de développer une plate-forme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement et désigne Robert STAWINSKI en tant que représentant de la commune ainsi que Sandrine RONDI et Michel FOURNIER en tant que suppléants.

9) Vente de bois à la société MANZONI Frères pour une valeur de 9.000 euros.

- 10) Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (17,30 heures hebdomadaires)
- 11) Mise à disposition de la Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois du local communal « La Plume Rouge » situé rue Honorine de Monaco.

12) Travaux sylvicoles

Validation du devis de l'O.N.F. pour les travaux à réaliser en forêt communale dans le cadre du plan de gestion pour un montant de 10.203 euros HT sachant qu'une partie de ces travaux est subventionnable.

13) Rénovation de la M.A.P.A. (Maison d'Accueil pour Personnes Âgées)

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre BETP PERCHET sont retenues les entreprises suivantes :

Lot Espaces verts-clôture - FEVRE VIELLARD	7.607 euros HT
Lot Couverture-charpente - VINGEANNE Couverture	14.678 euros HT
Lot Ravalement-peintures extérieurs – SARL PIER	33.207 euros HT
Lot Menuiseries extérieurs – PETIT Hervé	49.965 euros HT
Lot Électricité-chauffage – LORILLARD	62.432 euros HT
Lot Chape-isolation-carrelage-parquet – DENIS	49.395 euros HT
Lot Plomberie-sanitaire – RECORBET	31.930 euros HT
Lot Placoplatre-isolation – BONGLET	20.397 euros HT
Lot Peintures Intérieures-lasure-dalles plafond- BONGLET	72.704 euros HT

Pour les aménagements intérieurs sont acceptés les devis de l'Entreprise CHUBB pour l'alarme-incendie (8.494 euros HT) EQUIP LABO pour l'équipement de la cuisine (15.811 euros HT) et l'entreprise MIGNOTTE pour un poêle à granulés (7.657 euros HT)

14) Rachat parcelles de terrain à bâtir dans le Lotissement du Migneroy

Suite au dépôt de bilan du lotisseur, la société Loti-Bat , et après négociation avec le mandataire-liquidateur Maître BISSIEUX, le Conseil Municipal valide le rachat des 4 parcelles invendues d'une surface de 3.994m2 pour un montant de 88.000 euros HT (soit de 22 euros HT le m2) y compris la voirie interne. Les travaux de voirie et mise en conformité des réseaux qui seront réalisés par la société BONGARZONE pour un montant de 37.532 euros HT seront pris en charge à hauteur de 50% par le mandataire-liquidateur. Cette opération nécessitera la création d'un budget annexe en raison de l'assujettissement à la TVA.

15) Contrat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie

Signature du contrat avec le cabinet ARCHITUDE pour un montant de 80.000 euros HT.

16) Échange de parcelles de terrain avec la S.M.F.F.

Suite à une demande de l'entreprise, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'échanger une partie de la parcelle cadastrée ZR 53 appartenant à la commune, pour une surface de 2,38 ha avec la parcelle cadastrée ZR 158 de la même superficie et appartenant à la S.M.F.F. Les frais (géomètre, notaire) seront à la charge de la S.M.F.F.

17) Réfection du mur du cimetière

Acceptation du devis de l'entreprise DELORME Construction d'un montant de 15.612 euros HT pour la réfection partielle du mur du cimetière.

L'aide du Conseil Départemental sera sollicitée dans le cadre du dispositif « Village Côte d'Or ».

18) Cession de terrains pour la construction d'un gymnase

Le projet de construction d'un gymnase sur la commune est désormais de la compétence de la Communauté de Communes du Mirebellois et du Fontenois.

Pour permettre sa réalisation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de céder à la Communauté de Communes, pour l'euro symbolique, les terrains cadastrés AA 81 et AA 82 (en partie) pour la surface qui sera nécessaire,
- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes du Mirebellois et du Fontenois.

19) Maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement « Champ Grassot »

Après avoir pris connaissance des offres reçues suite à la parution de la procédure adaptée d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur lotissement « Champ Grassot » soit :

•	BETP à Sacquenay:1	15 400 € H.T.
•	JDBE à Besançon :	4 880 € H.T.
•	Cabinet CARDINAL à Langres :	15 345 € H.T.
•	BEREST à Dijon :	21 390 € H.T.
•	SELARL Mornand-Janin / Schenirer-Pierre:	17 050 € H.T.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• décide de retenir l'offre de BETP pour un montant de 15 400 € H.T. qui est l'offre la mieux-disante en raison des délais annoncés qui sont les plus réalistes et cohérents avec le projet.

20) Travaux dans le local commercial 45 rue de la Maladière (Esthéticienne)

Acceptation du devis de l'entreprise EURL DENIS d'un montant de 9.260 euros HT pour la rénovation du sol.

21) Droit de préemption

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, depuis plusieurs années, la commune s'est donnée un objectif fondamental de répondre aux besoins de ses habitants et d'accueillir une nouvelle population avec la création d'infrastructures adaptées : pôle scolaire, crèche, SDIS, maison médicale.

Déjà quelques établissements aux activités variées ont vu le jour tels que : restaurant, salons de coiffure, station-service, station de lavage, esthéticienne, auto-école, couturière, marbrier, entreprise de menuiserie... et favorisent le maintien d'un bassin de vie économique.

La population de la commune est en constante évolution et pour répondre à de nouvelles demandes de logements, le projet d'aménagement d'un nouveau lotissement est tout à fait pertinent. Celui-ci permettrait aussi de favoriser le maintien et le développement des commerces, des associations, des écoles, des sites touristiques.

Le Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme qui permet d'instituer un périmètre délimité par la carte communale en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• décide de mettre en place un droit de préemption sur la parcelle AE 8 d'une contenance de 35 a 88 ca pour la création d'un lotissement.

22) Mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés

Le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016, il est le socle de la réglementation applicable en matière de données personnelles. L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer à compter du 25 mai 2018. Il appartient donc aux collectivités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elles utilisent. Il en découle l'obligation :

- de nommer un délégué à la protection des données, le DPD (mutualisable),
- d'établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- de mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,
- de tenir à jour un registre des traitements (détaillé).

La CNIL effectuera un contrôle à posteriori. Cela induit que les collectivités devront être en mesure de prouver à tout moment :

- que tout est mis en œuvre pour garantir la vie privée des usagers et des agents,
- qu'elles se trouvent en conformité avec le RGPD.

En cas de manquements, le texte prévoit des amendes et des sanctions administratives et pénales très lourdes. Cette mise en conformité va générer de fortes charges de travail ainsi qu'un coût conséquent, selon les devis recueillis. En outre les collectivités ne disposent pas toutes des moyens tant financiers qu'humains, nécessaires à ces travaux. La mutualisation de cette démarche semble être un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données-DPD-. Le Conseil d'Administration du CDG21 a accepté le principe de cette mutualisation par délibération du 17 mai 2018. Dans le cadre de la mise à disposition, la participation financière de la collectivité est exprimée par un taux de cotisation fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54 : ce taux est de 0,057% en 2018. L'assiette retenue correspond à la masse des rémunérations versées aux agents permanents, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le recours à la solution mutualisée de mise en œuvre du RGPD proposée par les Centres de Gestion de Meurthe-et-Moselle et de Côte d'Or.
- autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, la lettre de mission du Délégué à la Protection des Données et tous les actes afférents à ce projet.

23) Cession de terrain Rue des Murots

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- les projets de travaux d'ORVITIS sur l'immeuble situé rue des Murots à Fontaine-Française, notamment la création de balcons, empiètent sur le trottoir existant, classé en domaine public.,
- ORVITIS a mandaté le cabinet de géomètre Mornand-Janin-Schenirer-Pierre, afin de préparer la division cadastrale du terrain impacté et qu'il s'engage à maintenir la circulation des usagers en aménageant un contournement du trottoir,
- au regard du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, une enquête publique ne s'avère pas nécessaire, le déclassement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de créer les parcelles AA DPa pour une contenance de 6 ca et AA DPb pour une contenance de 6 ca,
- décide de céder ces nouvelles parcelles à titre gratuit à ORVITIS,
- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

24) Rapport annuel sur la distribution d'eau potable et l'assainissement

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Collectif. Le rapport pour l'année 2017 est présenté aux élus par Monsieur Bernard MARCHAL, chef d'agence Nord Bourgogne Franche-Comté de la société SAUR, délégataire du service. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif,
- ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

25) Tarif de location de la salle polyvalente en 2019

Décision est prise de maintenir pour 2019 les mêmes tarifs qu'en 2018 :

	ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS		
	Commune	Hors commune	
Petite salle	120 euros	190 euros	
Grande salle	170 euros	260 euros	
Cuisine	90 euros	90 euros	
Location de toutes les salles	350 euros	510 euros	

La location de la grande salle avec la cuisine entraı̂ne l'application du tarif « toutes les salles ».

Pour les associations communales, la location des salles demeure gratuite lorsqu'il s'agit d'une Assemblée Générale (non suivie d'une manifestation : repas avec ou sans soirée dansante par exemple). Seule la consommation d'énergie sera facturée.

Le forfait de consommation d'énergie demeure fixé à 0,30 euros par KWH.

Le remplacement de la vaisselle : prix coûtant suivant la dernière facture .

La location de la petite salle pour le personnel de la S.M.F.F. reste inchangée à 46 euros par jour.

26) Recensement de la population en 2019

Le Maire informe les élus que la commune fera l'objet d'un recensement en 2019. Il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal ainsi que des agents recenseurs et de fixer le montant des indemnités à verser. Le Conseil Municipal, à l'unanimité : autorise le Maire à nommer le coordonnateur communal, les agents recenseurs et à fixer le montant des indemnités.

27) Vente de bois à la société MANZONI Frères pour un montant de 3.200 euros.

28) Déplacement d'un compteur d'eau

1 rue des Tilleuls.

29) Renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de Delphine BASILETTI.

30) Réalisation d'un branchement d'adduction d'eau

51 rue de l'Église pour un montant de 2.401,52 euros HT.

31) Réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie

Le principe de la création de 7 logements est adopté. Le coût global de l'opération est estimé à 1.372.760 euros HT. L'aide de l'État sera sollicitée à hauteur de 50 % au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi que le Conseil Régional et le Conseil Départemental. L'autofinancement de la commune avoisinerait 25%.

32) Extension de l'atelier municipal

Validation du projet d'extension pour un montant total estimé de 130.000 euros HT. L'aide de l'État sera sollicité à hauteur de 40 % au titre de la D.E.T.R. ainsi que le Conseil Départemental. L'autofinancement de la commune serait d'environ 44 %.

33) Aménagement du local situé 45 rue de la Maladière

Pour finaliser l'aménagement du local (menuiserie, carrelage, plomberie, plâtrerie, peinture) plusieurs entreprises ont été sollicitées. Les différents devis sont acceptés pour un montant total 19.918 euros HT.

COMPTE ADMINITRATIF 2017

Ce compte correspond à la clôture de l'exercice 2017 et reprend les dépenses et les recettes réellement réalisées au cours de l'année 2017.

Il est structuré en 2 sections bien distinctes qui sont :

- La section de fonctionnement.
- La section d'investissement.

La <u>section de fonctionnement</u> représente toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (électricité, charges de personnel ...)

L'excédent résultant du fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement et détermine les ressources disponibles de la commune pour le financement de ses investissements et le remboursement en capital de ses emprunts.

La <u>section d'investissement</u> représente toutes les opérations de dépenses et de recettes relatives aux travaux, aux aménagements, équipements, achats ou ventes de terrains, d'immeubles

De manière générale, les dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (Impôts, taxes, recettes du domaine, tarifications des services) par des dotations et des subventions et par le recours à l'emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	RECETTES	
Prévues	1 057 172,87 €	Prévues	747 246,00 €	
Réalisées	488 968,75 €	Réalisées	871 559,27 €	
		Excédent reporté	687 167,03 €	
		Cumul	1 558 726,30 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

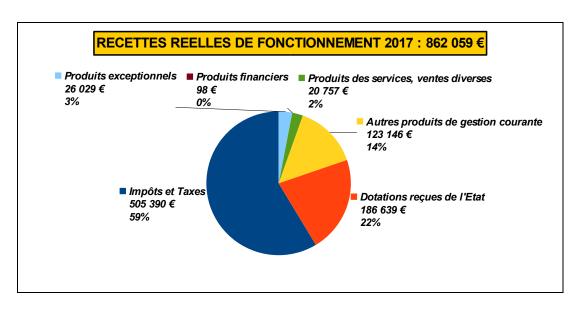
DEPENSES		RECETTES	
Prévues	866 804,87 €	Prévues	723 668,87 €
Réalisées	<u>657 043,79</u> €	Réalisées	189 890,47 €
Reste à réaliser 219 259,31 €		Solde positif reporté	143 136,57 €
		Cumul	333 027,04 €
		Reste à réaliser	60 000,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

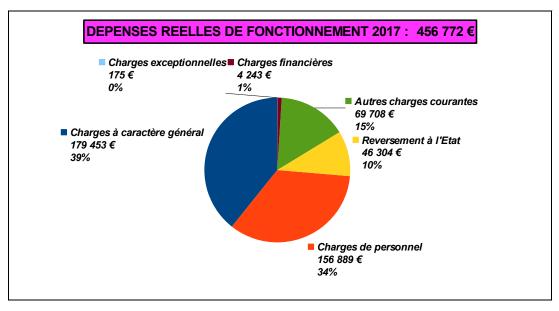
Fonctionnement:	1 558 726,30 -	488 968,75 =	=	069 757,55 €
Investissement:	333 027,04 -	657 043,79 =	=	324 016,75 €

Résultat global : 745 740,80 €

Ce résultat global représente les fonds propres de la commune à la fin de l'exercice 2017.

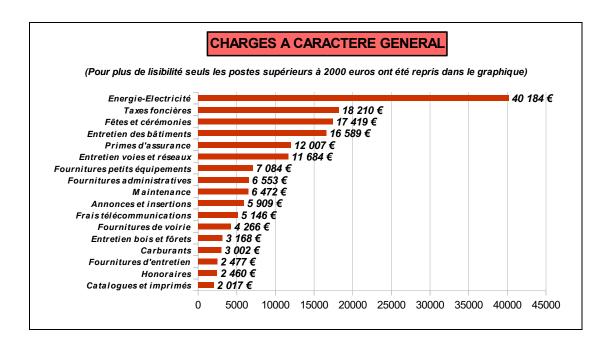


Les **produits exceptionnels** proviennent d'un remboursement de sinistre et vente d'un véhicule. Les **autres produits de gestion courante** correspondent aux revenus de nos immeubles.



Les **autres charges courantes** comprennent principalement les indemnités versées aux élus, la dotation au service d'incendie et les subventions aux associations.

Reversement à l'Etat au titre de la réforme de la Taxe Professionnelle.



Dans un contexte financier plus difficile pour les collectivités en raison de la baisse des dotations de l'Etat, la commune s'attache à préserver sa capacité d'autofinancement et à trouver le juste équilibre sans recourir à l'augmentation de la fiscalité.

TAUX D'IMPOSITION APPLIQUES PAR LA COMMUNE EN 2018

Ces taux sont inchangés par rapport à ceux appliqués en 2017 (depuis 2011):

Taxe d'habitation	9,84 %
Taxe foncière bâti	10,30 %
Taxe foncière non bâti	32,53 %

Même si les taux d'imposition appliqués par la commune restent inchangés, le montant de l'impôt à payer peut augmenter, cela est principalement dû à l'augmentation des bases d'imposition qui sont révisées nationalement, chaque année.

TRAVAUX

Réfection du mur du cimetière sur 20 m.







Implantation d'un pylône par « Free mobile », proche du château d'eau.

Rénovation de la Maison d'Accueil pour Personnes Agées.







Création d'une vitrine dans le local situé 45 rue de la Maladière.



Réfection des trottoirs et bordures paysagères autour des arbres rue Henri Berger.





Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking rue de la croix Brunot.

ETAT CIVIL 2018

ACTE DE NAISSANCE

- JAPIOT Antonin: 03 avril 2018

- RICHARD CAPLETTE Nolan : 11 juin 2018

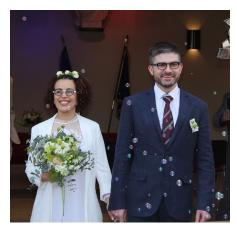
- SCHOLTES Justine, Elise: 04 juillet 2018

- MALNOURY Juliette: 26 juillet 2018

- GUILLAUME Marty, Lucas : 10 août 2018

- PIERRAD Maël, Bruno, Hervé : 16 août 2018

ACTE DE MARIAGE



Najoi EL AZHARI et Franck JOUFFROY le 03 mars 2018



Catherine JOMAIN et Daniel CAILLET le 16 juin 2018



Mélanie PACCO et Daniel DAOUK le 16 juin 2018



Cynthia THEUREL et Frédéric NOUVEAU le 18 août 2018



Lauriane FURLAN et Charles MOREL le 04 août 2018



Valérie LENET et Philippe TORTOCHOT le 18 août 2018

ACTE DE DECES

Liste transcrite à partir de la Table Annuelle des décès du département de la Côte-d'Or reçue par la mairie. Nous ne recevons pas tous les actes de décès, notamment si le défunt ou la défunte est décédé(e) en dehors de la commune. Nous vous prions de nous en excuser.

- Irma GEOFFROY née MULLER : 19 avril 2018

- Jean MARI: 04 mai 2018

- Gilles OLIVAIN: 09 juin 2018

- Christian COUPEAU: 16 juin 2018

- Marcelle DÉCHAUX née LHOMME : 29 juin 2018

- Jeanne JOYANDET née SALIN: 10 octobre 2018

Rue des Ecoles

Année 2018/2019



Nous avons repris le rythme d'une semaine de 4 jours d'école depuis le mois de septembre. Celui-ci a été demandé par la communauté de communes, suite à la consultation organisée l'année dernière qui montrait que plus de 85% des parents d'élèves des 11 villages dont les enfants fréquentent le pôle scolaire souhaitaient revenir à un rythme plus satisfaisant pour les élèves.

Après une rentrée en musique avec le groupe des Owl City Pipers pour une belle prestation de cornemuse, nous avons eu une nouvelle raison de nous réjouir, le mercredi 5 septembre, avec la décision de la Directrice Académique de rouvrir la 4ème classe maternelle qui était fermée pour cette rentrée 2018 (ce qui nous avait laissés amers à la fin de l'année dernière). La mobilisation de chacun a permis ce maintien, à titre provisoire cependant. Les effectifs sont toujours, hélas, à la baisse (peu ou pas de naissances dans certains villages).



Le pôle scolaire comprend donc, à ce jour, 11 classes : 4 en maternelle avec 95 élèves et 7 en élémentaire avec 173 élèves, pour un effectif total de 268 élèves. Des familles nous ont quittés depuis le début de l'année, suite aux travaux prévus dans les HLM (installation d'ascenseurs) ou après des mutations professionnelles.

Quelques changements concernant l'équipe éducative :

A l'école maternelle

Les enseignants:

Sandrine Lucchi : TPS-PS, Caroline Schmitt et Pierric Le Moine : MS-GS, Eric Voizeux : GS, Nathalie Leblanc et Noémie Malhomme (assurant la décharge de direction le jeudi et le vendredi) : PS-MS.

Les ATSEM:

Le matin: Angéline Frébault, Fanny Jorrot et Catherine Gache.

L'après-midi: Karine Richard et Priscillia Lanciaux.

<u>Les auxiliaires de vie</u> accompagnant des enfants en situation de handicap : **Stéphanie Goudé**, **Edwige Michaud** et **Sonia Prudent**.

A l'école élémentaire

Sandrine Rondi : CP, Stéphanie Légère : CP-CE1, Cédric Bourlier : CE1-CE2, Mireille Voizeux : CE2, Delphine le Strat: CM1, Aurélie Bonnot : CM1-CM2 et Carine Huguenin : CM2.

Les auxiliaires de vie: Odile Eyraud et Jessica Collard.

Comme tous les ans, les activités USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré) seront nombreuses dans toutes les classes.

Un grand projet d'école sera mis en œuvre au 2ème trimestre autour de «l'apologie du moche»!

Il a pour objectif de soutenir la mise en œuvre des disciplines artistiques, dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle. Des rencontres avec des artistes ou structures culturelles seront organisées ainsi qu'une pratique artistique dans les domaines suivants :

• **de l'éducation musicale** : pratique instrumentale (objets sonores, petits instruments), réalisation de créations sonores et vocales, apprentissage du « jeu en orchestre ». Classes de grande section, CP, CP/CE1 intervention de professeurs de musique de l'école des 3 Arts de Mirebeau (M. Olivier Laurent, Mmes Frédérique Chevallier-Jehanno et Estelle Geley.

- des arts visuels : éducation au regard, découverte et appropriation de la technique photographique. Classes de CE1/CE2, CE2 et CM1: intervention de l'association le Photoeil Club de Fontaine-Française avec, notamment, M. Guy Berget et Mme Martine Blot
- **de la littérature** : lecture, écriture de textes en relation avec des images et/ou de la musique, sur le plan des émotions, de la notion de « beau ». Classes de CM1/CM2 et CM2: intervention de Mme Madeleine Mercuzot pour des ateliers d'écriture.

Les plus jeunes élèves des classes de TPS, PS et MS travailleront sur ce thème sans intervention particulière.

Plus proche de nous cette fois : le marché de Noël a été organisé le vendredi 7 décembre, après la classe, dans les locaux de l'école maternelle où ont eu lieu les «ateliers du Père Noël» et au collège où ont été exposés et mis en vente les bricolages des élèves de l'école élémentaire. Nous vous remercions pour votre participation.

Les projets sont toujours l'occasion de mobiliser et rassembler la communauté éducative, les parents d'élèves et des intervenants. Cette ouverture sur la vie locale est toujours instructive, constructive et intéressante. Nos élèves découvrent et s'enrichissent de ces expériences et échanges.

Bienveillance et respect sont des valeurs que nous souhaitons tous transmettre au travers de ces activités.

La directrice, Nathalie Leblanc

Bonjour à tous,

Premier point d'étape pour le collège Henry Berger au retour de ces vacances de Toussaint. La rentrée s'est déroulée en musique avec le groupe des Owl City Pipers, dont la prestation a été appréciée par les élèves du collège et du pôle scolaire.

Le collège Henry Berger compte cette année 185 élèves, ce qui offre des conditions idéales pour l'enseignement en petits effectifs. Nos 3èmes de l'année passée se sont encore une fois distingués avec un taux de réussite de plus de 97% au Diplôme National du Brevet (DNB), et pas moins de 13 mentions très bien sur 37 élèves présentés.



Nous avons accueilli de nouveaux professeurs, en technologie, histoire-géographie et EPS (création d'un nouveau poste).

Nous poursuivons cette année le passage à l'évaluation sans notes à tous les niveaux de classe, excepté celui de la troisième, prévu pour la rentrée 2019. Certains professeurs ont cependant d'ores et déjà choisi de ne plus mettre de notes du tout, et de n'évaluer que par compétences, puisque seules ces dernières sont prises en compte pour le contrôle continu du DNB.

Côté projets, nous avons cette année rejoint le programme de l'association « Silence, on Lit! », qui offre à tous les membres du collège, élèves comme personnels, l'occasion de lire un quart d'heure par jour pour le plaisir. Nous avons bien sûr encore quelques résistances à la lecture, mais nul doute que l'élan collectif en viendra rapidement à bout!

Un autre projet phare pour l'année 2019 est la participation au dispositif «Vis ma Vie de Collégien», en partenariat avec le collège Edouard Herriot de Chenôve et le Conseil Départemental de la Côte d'Or. Cette opération permettra à deux classes de quatrième (une par collège) de découvrir un autre lieu de vie et de travail. Visite d'établissements, d'exploitations, de centres culturels, mais également rencontres avec des élus et rencontres sportives sont au programme. A suivre sur notre Facebook et dans la presse locale.

Enfin, cette année scolaire est encore une fois celle des travaux au collège. La mise en conformité personnes à mobilité réduite des locaux nous a offert de nouveaux sanitaires élèves et la pose d'un ascenseur qui devrait être terminée d'ici Noël. La salle d'allemand a également été agrandie pour passer d'une capacité de 20 à 30 personnes, cette langue étant victime de son succès!

Comme chaque année, j'invite tous les parents d'élèves à ne pas hésiter à venir nous rencontrer en cas de besoin, ou simplement pour mieux se connaître.

A très bientôt



Eric Vadot - Principal



Eric VADOT Principal Collège Henry Berger Fontaine Française

03 80 75 80 32

VIE COMMUNALE

INFOS PRATIQUES

Horaires de la Mairie

Lundi: 8h-12h et 13h-17h Mardi: 8h-12h et 13h-17h

Mercredi: 8h-17h

Jeudi: 8h-12h et 13h-17h Vendredi: 8h12h et 13h-17h30 Samedi: La mairie est fermée.



Horaires 2019 de la déchèterie

Lundi: 9h - 12h

Mardi: 14h-17h - 18h en été

Mercredi: fermée.

Jeudi: 14h-17h - 18h en été

Vendredi: fermée.

Samedi: 14h-17h - 18h en été

Déchèterie - ZA- route de Chazeuil

• Dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois au SMOM d'Is-sur-Tille, les horaires d'ouverture de la déchéterie évoluent à partir de janvier 2019.

• Hiver: 01/11 > 31/03 - Eté: 01/04 > 31/10

Jours fériés : fermeture du site.





L'Agence Postale Communale

Fermée le lundi, ouverte du mardi au samedi matin inclus de 9h à 12h.

Inscription sur les listes électorales

Il faut se rendre à la mairie avec sa carte d'identité et un justificatif de domicile ou le faire en ligne pour :





- demander son inscription, pour la première fois sur les listes électorales (Remarque : Cette inscription ne concerne pas les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans, qui sont inscrits d'office en application des articles L. 11-1 et 11-2 du Code électoral, à l'exception des jeunes qui n'auraient pas été recensés ou qui l'auraient été trop tardivement ou de ceux qui auraient déménagé.)
- demander son inscription, sur de nouvelles listes, au titre du domicile réel suite à un déménagement à l'intérieur d'une même commune française ou d'un même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille
- demander son inscription, sur de nouvelles listes en cas de changement de commune d'inscription (inscription au titre de la résidence pour les personnes souhaitant s'inscrire dans une commune où ils ont une résidence depuis 6 mois) ou en cas de changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille.

L'inscription sur les listes électorales est possible à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après révision annuelle des listes électorales).

La <u>loi n°2016-1048</u> modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur après publication d'un décret en Conseil d'État, et au plus tard le 31 décembre 2019. Les informations contenues dans cette page restent d'actualité.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE!

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019





Insee & votre commune

Les deux agents recenseurs de la commune sont :

Madame Carpentier Christine Madame Poinsel Natacha



ÉTUDIANTS, VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR LE RECENSEMENT!

QUI?

Tous les étudiants



De toutes les nationalités



Qui restent au moins 1 an en France





COMMENT?

Vous êtes recensé dans la ville où vous habitez pour vos études. Ce logement sera pris en compte comme résidence principale



en cité universitaire

ou

en fover

Avec le questionnaire

papier remis par

l'enquêteur

Vous habitez :

dans un logement seul ou en colocation

en résidence étudiante



Par internet, en se connectant sur www.le-recensement-et-moi.fr

avec les codes personnels remis par l'agent recenseur

si vous n'avez



PENTECOTE 2018

Jumelage FONTAINE-FRANCAISE/DORN DURKHEIM



Lors du week-end de la Pentecôte nous recevions nos amis de DORN-DURKHEIM dans le cadre de notre jumelage.

Pour la troisième fois ces retrouvailles furent précédées d'un challenge sportif.

Cette année 5 cyclistes allemands et 5 cyclistes français ont relié DORN-DURKEIM à FONTAINE FRANCAISE en traversant l'Alsace et en empruntant la route des crêtes dans les Vosges, soit un périple de plus de 500 km !

Le samedi après-midi, toutes les générations se sont rassemblées sur la place de l'Amitié Franco-Allemande et procédèrent à un lâcher de ballons puis, étaient

attendus dans le parc du château pour le traditionnel verre de l'amitié avec la prestation de la chorale « Si ça vous chante ».

Pour la soirée, nos hôtes rejoignirent leurs familles d'accueil.

Le dimanche matin, une marche gourmande était proposée sur la commune voisine de SACQUENAY avec la visite de la ferme « La Gauloise », la boulangerie-bio et le domaine de Roger FLOCARD et son célèbre cassis, sans oublier les arrêts sur le circuit des fontaines.

Dimanche soir, tous les participants se retrouvaient à la salle polyvalente. Discours, cadeaux de bienvenue furent échangés par les représentants des deux communes.



La soirée se prolongea par un dîner spectacle sur le thème de la danse à travers les siècles. La participation de la troupe Musical Story et des bénévoles de tous âges fut très appréciée. La musique du DJ prenait le relais pour le bonheur des plus fêtards.



Le lundi matin des rencontres sportives et ludiques étaient organisées sur le stade et autour de la salle polyvalente. Un match de football opposa la Mannschaft prête à en découdre avec une jeune équipe tricolore sûre de son succès.

Hélas, malgré une belle opposition des locaux, la victoire fut allemande!

Dans le même temps, chacun pouvait profiter de l'installation d'un baby-foot géant, de jeux anciens, d'un mini marché artisanal et bien entendu de l'indispensable buvette..

Un barbecue réunissant tous les participants concluait le week-end, avant le départ de nos amis allemands dans un concert de klaxons.





Vide grenier

Comme chaque année, à l'Ascension, un vide-grenier était organisé rue de l'Etang, par le Comité de Jumelage AFFDD.

Tout ne se présentait pas sous les meilleurs auspices, suite à la pluie diluvienne de la nuit et du petit matin.

Exposants et visiteurs furent cependant au rendez-vous et firent de cette journée un moment sympathique et agréable. Chacun put chiner à sa guise, en n'oubliant pas de faire un petit détour à la buvette de l'AFFDD, pour se désaltérer et se restaurer.



105 ans!

Jeanne-Marie Fourcaudot a fêté ses 105 ans à la Maison de retraite des personnes âgées (Mapa) de Fontaine-Française. Elle est née à Courchamp en juillet 1913, déclarée mort – née, sa grand-mère sage-femme, l'a ramenée à la vie!

Elle a épousé Pierre Fourcaudot en 1937. De cette union sont nés trois enfants : Guy, né en 1939, Évelyne, née en 1946 et Pierrette, née en 1949. Pierre Fourcaudot, menuisier à Champlitte, est décédé en 1968. Jeanne-Marie a le bonheur de connaître cinq petits-enfants et sept arrière-petits-enfants. Elle est pensionnaire de la Mapa depuis deux ans.

A l'honneur : une jeune femme motivée

Julie Brebel, âgée de 22 ans, est une « enfant du pays », agent de sécurité, elle est également sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Fontaine-Française.

Julie s'est engagée encore plus dans le volontariat. Caporal des sapeurs-pompiers volontaires à Fontaine-Française, elle a pris en charge la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Fontaine-Française. Elle a rejoint l'équipe de responsables de la section de Fontaine-Française et Selongey, aux côtés d'Alexandre Bergerot, sapeur-pompier de Fontaine-Française et de Jean-Claude Nieto, sapeur-pompier de Selongey. Elle-même est passée par les JSP, elle avait à cœur de transmettre ces valeurs : l'esprit de groupe, le respect, la pratique du sport, et l'assiduité des cours qui font la force des JSP.



Bravo! Et merci pour le dévouement de ces jeunes volontaires qui assurent la relève et s'engagent pour aider la population.

L'exposition 2018 du PHOTOEIL CLUB



Pour la huitième année de vie de cet atelier du club Amitié-Rencontre, le challenge résidait en 4 thèmes de travail :

Renaissance de la nature / Noir et Blanc / Le bleu dans la ville / Trois.

Chaque année ces thèmes choisis par les photographes nous semblent compliqués, incertains, voire peu encourageants, mais relever ce défi devient au fil des mois un challenge passionnant. Ainsi, de l'interprétation de chacun, sortent des photos, qui, une fois exposées côte à côte, lors des journées du patrimoine, se complètent. Chaque année près de 100 photos sont présentées.

En 2018, 491 visiteurs et 172 scolaires sont venus regarder, étudier, juger les photos, mais surtout, prendre du plaisir.

Deux photos primées par vous se partagent la 1ère place!

Il s'agit dans le thème Renaissance de la nature de : « Gaston fleuri » de Martine Blot, ainsi que « Nature morte », de Thierry Dinot, pour le thème Noir et Blanc.

En plus de ses activités régulières, le photoeil club s'investit en direction des plus jeunes. L'exposition annuelle fait l'objet d'une visite spéciale école, où les aînés aident les enfants dans la compréhension des œuvres.



Les photographes vous donnent rendez-vous en 2019 pour les prochaines expositions, ils vous remercient, ainsi que le public pour vos encouragements, toujours plus nombreux.

Pour votre plaisir, le photoeil club.





La 19 ème édition du Concours de nouvelles



Samedi 3 novembre 2018, a eu lieu la proclamation des résultats du 19° concours de nouvelles de Fontaine-Française organisé par la municipalité. Pour ce concours : cent soixante-dix participants, trois lauréats et quatre nouvelles remarquées par les 5 membres du jury. Certaines ont été envoyées de Chicago ou d'Afrique du Nord! Cependant, c'est un candidat de l'Essonne (91) de Chilly-Mazarin, Jean-Luc Guarda qui a remporté le premier prix pour « Mes soixante huîtres ».

Ce calambour donne le trait d'esprit de la nouvelle et le ton humoristique, qui, par le sens double de son titre, nous indique le sujet et l'époque où débute le récit !

C'est une histoire drôle au style aussi original que son titre. Le ton est plaisant, les personnages attachants et la chute étonnante! Plusieurs récits s'entremêlent en commençant par un flash-back.

L'auteur a été édité par « la Gidouille » dans un recueil de nouvelles Bretonnes s'intitulant « En costume D'huîtres », pour cette occasion sa nouvelle avait un second titre« L'Huîtrocipède à Marcel ».

Afin de vous donner l'envie de la consulter sur ce lien : https://www.mfcc.fr/services/sport-et-culture.htm En voici un extrait :

- « J'aurais pu passer complètement à côté de l'info et tout serait resté enfoui à jamais dans un recoin poussiéreux des souvenirs. Le hasard a voulu qu'un soir, à moitié endormi devant ma télé, je tombe dessus en zappant sur une chaîne d'informations. Pour la modique somme de 850 000 \$, le Philadelphia Museum of Art venait de racheter à un collectionneur français une création de Marcel Duchamp, restée jusque-là inconnue. Et, bingo! Surprise du chef! Le vieux vélo rouillé et couvert d'huîtres de tonton Raymond est apparu à l'écran.
 - Joli coup! Bien joué, Lily... Chapeau l'artiste!

J'ai fait un bond en arrière de quarante-cinq années. Ávec une précision étonnante, l'été 1973 a resurgi dans ma mémoire et avec lui, l'émoi, les découvertes, l'enthousiasme de mon « Summer of Love »...

Nous remercions vivement les membres du jury pour leur implication, leur esprit d'analyse et leur perspicacité de lecteur : Madame Carmoi (ex professeur au collège et bénévole à la bibliothèque municipale), Madame Grenier (ex principale du collège), Madame Marchi (ex principale du collège), Monsieur Deloges (premier gagnant du concours de nouvelles) et Monsieur Jourdheuil (premier adjoint et organisateur du concours depuis 1999).



Pour information

Le concours de nouvelles a été mis en place au moment de la fête du livre par le docteur François Launoy et Georges Païta qui se connaissaient ; ce dernier habitait à Bèze et était éditeur de nouvelles, il avait même suggéré de faire de Fontaine Française un village du livre.

Si ce projet n'a jamais vu le jour, la fête du livre a continué jusqu'en 2010, le concours est né en 1999 et il perdure. Pour les Fontenoises et Fontenois se sentant inspirés en vue du 20° concours de nouvelles 2019, en voici le règlement, alors tous à vos crayons !!!

Organisateur Mairie de Fontaine-Française et Conseil Général de Côte-d'Or

Article 1 – Conditions de participation: Le concours est gratuit et ouvert à tous.

Article 2 – Les manuscrits : Le sujet est libre.

Les textes seront inédits, n'auront pas fait l'objet d'une publication en revue, recueil collectif, sur internet ou à compte d'auteur, et ne devront pas avoir reçu un 1er prix dans un autre concours.

Une seule nouvelle par candidat est acceptée.

Les manuscrits sur simple recto de feuille (format A4 21 x 29,7) doivent parvenir en SEPT EXEMPLAIRES soigneusement dactylographiés, paginés et simplement agrafés (pas de réglettes, baguettes, spirales...).

Les manuscrits n'excéderont pas 25000 caractères (signes et blancs).

La présentation doit être claire, lisible et aérée.

L'expression doit satisfaire aux règles de la langue française.

Les manuscrits ne seront pas retournés.

Les sept exemplaires seront sans nom d'auteur, mais porteront chacun, sur la première page, en haut et à droite, le titre de la nouvelle suivi d'un code composé de deux lettres + trois chiffres (ex : « Titre » AF 128).

L'anonymat le plus strict devra être respecté.

A cet effet, les textes seront accompagnés obligatoirement d'une enveloppe fermée sur laquelle figureront le titre de la nouvelle et les lettres numérotées.

Cette enveloppe contiendra un feuillet indiquant le titre de la nouvelle, le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de téléphone de l'auteur et une enveloppe libellée et affranchie au tarif en vigueur pour l'envoi du palmarès (condition indispensable pour recevoir le palmarès).

Le concours est ouvert à partir du 1er janvier 2019.

Les manuscrits devront parvenir pour le 31 mars 2019 à :

Mairie de Fontaine-Française - Concours de nouvelles

1, rue du Général Gandil - 21610 Fontaine-Française 03 80 75 81 21- 03 80 75 86 19

Article 3 – Le jury :

Il sera composé de personnes indépendantes attachées à la lecture et à la culture. Il est souverain et ses décisions sont sans appel. Les membres du jury sont exclus de facto du concours.

Article 4 – Les prix :

1er prix : 300€ - 2e prix : 230€ - 3e prix : 150€

En fonction de la qualité des textes reçus, des « mentions spéciales » seront attribuées.

La remise des prix aura lieu en octobre-novembre 2019 à Fontaine-Française. La date exacte sera communiquée en temps utile.

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.

Devoir de mémoire

Tous les élèves de l'école élémentaire se sont rendus au monument aux morts de Fontaine-Française, pour célébrer le centenaire de l'Armistice et rendre hommage aux nombreux soldats morts pour la France, lors de la grande guerre 1914-1918. Ils ont écouté les explications communiquées par Mr Carriot vice-président du groupement Est des Anciens Combattants de la Côte d'Or et de Mr Carmoi porte drapeau et délégué départemental de l'Education Nationale. Après avoir respecté une minute de silence, La Marseillaise a été entonnée à l'unisson.



Le Noël des aînés

Comme chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël la Mairie a offert un repas gratuit pour les personnes de la commune ayant au moins 70 ans. Ce repas s'est déroulé à la salle polyvalente le 12 Décembre. Moment convivial animé par Gille Pichard qui a permis aux invités de faire quelques pas de danse au son de l'accordéon.

Toutes les personnes qui n'ont pu ou qui n'ont pas souhaité se déplacer, ont bénéficié d'une boîte de chocolats et d'un bon d'achat de 20 euros à utiliser chez les commerçants de la commune.

L'organisation de cette journée était assurée par les membres bénévoles de l'association du panier de Noël ci- après :

Mireille STAWINSKI (Présidente), Geneviève DIDION, Nicole JOURDHEUIL, Monique ANTOINE, Guy BERGET, Charly GUILLERMIN

Merci aux organisateurs pour leur dévouement, leur gentillesse et leur travail.







Tradition de NOEL : la bûghe



Ce qui faisait jadis le plus grand charme de la veillée de Noël, c'était les contes et légendes qu'on y racontait.

Noël n'a pas toujours existé comme nous le connaissons aujourd'hui!

La bûche de Noël était un usage très répandu vieille France. N'oublions pas qu'à l'époque la le quotidien des familles catholiques.

Voici, d'après Cornandet, le cérémonial que que la dernière heure du jour s'était fondue avaient grand soin d'éteindre leur foyer, puis



dans presque toutes les provinces de notre foi était pratiquée avec ferveur et, elle rythmait

l'on suivait dans la plupart des familles : « Dès dans l'ombre de la nuit, tous les chrétiens allaient en foule allumer des brandons à la

lampe qui brûlait dans l'église, en l'honneur de Jésus. Un prêtre bénissait les brandons que l'on allait promener dans les champs. Ces brandons portaient le seul feu qui régnait dans le village. C'était le feu béni et régénéré qui devait jeter de jeunes étincelles sur l'âtre ranimé.

Puis, le père de famille, accompagné de ses enfants et de ses serviteurs, allait à l'endroit du logis où, l'année précédente, ils avaient mis en réserve les restes de la bûche. Ils apportaient solennellement ces tisons ; l'aïeul les déposait dans le foyer et tout le monde se mettant à genoux, récitait le Pater, tandis que deux forts valets de ferme ou deux garçons apportaient la bûche nouvelle.

« Cette bûche était toujours la plus grosse qu'on pût trouver ; c'était la plus grosse partie du tronc de l'arbre, ou même la souche, on appelait cela la coque de Noël (le gâteau allongé en forme de bûche que l'on donnait aux enfants le jour de Noël portait encore au début du XX^e siècle dans certaines provinces le nom de *coquille* ou *petite bûche*, en patois, le *cogneu*)].

«On mettait le feu à cette coque et les petits enfants allaient prier dans un coin de la chambre, la face tournée contre le mur, afin, leur disait-on, que la souche leur fit des présents ; et tandis qu'ils priaient l'Enfant-Jésus de leur accorder la sagesse, on mettait au bout de la bûche des fruits confits, des noix et des bonbons. A onze heures, tous les jeux, tous les plaisirs cessaient. Dès les premiers tintements de la cloche, on se mettait en devoir d'aller à la messe, on s'y rendait en longues files avec des torches à la main. Avant et après la messe, tous les assistants chantaient des Noëls, on revenait au logis se chauffer à la bûche et faire le réveillon dans un joyeux repas. »

Le rituel de l'allumage variait selon les affirmée au 19^e en Bourgogne Franche-La veille de Noël, les enfants découvraient sous une étole. Au retour de la messe de à frapper la tronche (le bois bien sûr) pour



régions et les époques : la coutume la plus Comté est la bûche ou tronche de Noël. le morceau de bois à côté du feu, dissimulé minuit, le père de famille invitait ses enfants qu'elle sue et qu'elle livre ses cadeaux.

Cependant, selon le département où l'on habitait, la tradition pouvait être légèrement différente :

Dans l'Yonne, elle devait brûler toute la nuit de Noël, car la Vierge pouvait venir changer l'Enfant Jésus et faire chauffer sa bouillie En Côte-d'Or, elle était appelée «suche» à Dijon ; le feu y était mis la veille de Noël.

Dans le Morvan, la bûche appelée «*cheuche*» devait brûler jusqu'au premier jour de l'année. Si elle était complètement éteinte, c'était un présage de mauvais augure.

En Saône-et-Loire, la «souche» était parfois baptisée avec du vin blanc, tandis que la famille se signait.

Pour certains, la tradition de la **bûche de Noël** prolonge la coutume des feux de joie celtes des fêtes du solstice d'hiver.

On attribuait des vertus magiques aux cendres de la **bûche de Noël**, elles étaient donc conservées et réparties pour protéger la maison de la foudre, conjurer du mauvais sort ou pour améliorer les récoltes.

Aujourd'hui il nous reste la bûche de Noël en pâtisserie et les bougies de Noël.

L'invention de la bûche comme « gâteau pâtissé » remonte au XIX^e siècle, sans que personne ne sache vraiment qui en a la paternité, les sources multiples se contredisant. Certaines évoquent sa création vers 1834 par un apprenti pâtissier de Saint-Germain-des-Prés. D'autres estiment que la bûche de Noël est née à Lyon dans les années 1860 dans la cuisine du chocolatier Felix Bonnat. Une autre piste mène à Pierre Lacam, glacier du prince Charles III de Monaco, qui l'aurait conçue en 1898. Toujours est-il que la bûche en tant que pâtisserie n'a commencé à se populariser qu'après la Libération, dans les années 1945-1950.

(D'après « La nuit de Noël dans tous les pays » paru en 1912, Wikipédia et la COVATEC)).

DU CÔTÉ DE L'ETANG

Le Martin-Pêcheur

Il y a deux sortes de temps : Il y a le temps qui attend Et le temps qui espère

Jacques Brel

La première rencontre avec un Martin-Pêcheur est toujours un moment privilégié, surtout quand on est photographe animalier. Nous avons la chance de pouvoir l'observer sur les étangs de Fontaine-Française ou passant en trombe, tel un obus scintillant, le long de la Vingeanne. Mais l'oiseau est discret et rapide.



Il lui faut surveiller la montée du fretin vers la surface, garder l'immobilité, examiner de tous côtés ce qui se meut sous la surface liquide.

Soudain, il tombe verticalement, plonge avec force dans l'eau puis émerge presque aussitôt, la proie au bec (alevin, vairon, ablette...)

Une pression des mandibules, quelques coups sur la branche suffisent à tuer le petit poisson qui est avalé la tête la première, parfois il doit le lancer en l'air et le rattraper, afin de le mettre dans la bonne position.



« Tiht...titiht ... », la flèche bleue, rasant la surface de l'eau, se fait entendre et, disparaît presque aussitôt...Le temps de le repérer, il s'est déjà volatilisé, ne laissant de lui que le souvenir d'un éclair bleu.

Pour pouvoir l'observer à loisir, il est nécessaire de connaître ses lieux de pêche de prédilection, et rester en face de ses perchoirs favoris : branches, racines, piquets, roseaux (ce qui peut prendre un certain temps ou un temps certain)!



Nul autre oiseau ne lui ressemble, aucun n'a ce corps court et trapu, cette grosse tête disproportionnée prolongée d'un long bec en poignard, ces pattes si petites, cette queue rudimentaire.

La splendeur de la livrée ne le cède en rien à l'originalité de la silhouette, du bleu métallique de son manteau qui peut passer de l'outremer au cobalt, puis au vert émeraude selon l'incidence de la lumière. Le beau roux du ventre, les taches blanches auriculaires complètent à merveille ce tableau et en font un véritable joyau vivant.

Malheureusement, les hivers avec des périodes de gel prolongées déciment les populations et les effectifs mettent des années à se rétablir. Il lui faut aussi trouver des berges pour nicher et les rectifications et autres bétonnages des cours d'eau sont préjudiciables à cet oiseau.

Il est la parure des eaux naturelles avec un plumage digne d'un oiseau exotique et j'espère que l'on pourra encore avoir le loisir de l'observer pendant longtemps sur les étangs de Fontaine et entendre encore son « tiht...titiht » retentissant!



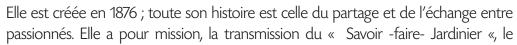


Il existe un autre oiseau « exotique » avec des couleurs encore plus improbables, c'est le Guêpier d'Europe dont quelques couples nichent dans les berges de la Saône, pas très loin. Mais ceci fera l'occasion d'un prochain article.



LES ASSOCIATIONS

Association nationale de JARDINIERS AMATEURS





« savoir-dire » NON à l'artificialisation des sols, des paysages ; OUI à la conservation du patrimoine végétal et de l'eau dans nos milieux de vie (biodiversité) de concert avec le thème de la FAO 2019.

Vous êtes cordialement invités à partager et à améliorer vos connaissances et votre curiosité au « Jardin naturel », le Samedi 27 Avril 2019 à partir de 14H30, lieu où vous seront proposées différentes documentations pour un usage responsable des éléments vitaux du jardin familial : le sol, la haie, les variétés des arbres et arbustes, les traitements naturels...Vous pourrez aussi participer au « troc plants, graines, boutures, idées... »





JARDINS & SANTE

Chez Odile & Jean-Michel Legros -Hemelsdaël - Tel 03 80 75 92 95 Au 32 Rue Henry Berger - 21610 Fontaine -Française.

Pour «Jardins & Santé», de nombreux propriétaires privés, acceptent d'ouvrir leur jardin pour collecter des fonds. C'est une association à but médico-social. « Plus nous serons nombreux à faire connaître Jardins & Santé plus nous aurons de chance de faire partager notre idée d'offrir aux personnes atteintes de handicaps cérébraux un environnement plus humain dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux grâce au jardin et jardinage. »

Odile et Jean-Michel Legros –Hemelsdaël vous convient dans leur jardin «**A la Croisée des Sens**», à faire un don de 3 euros par personne au profit de l'association, afin d'aider les équipes régionales, d'

en créer de nouvelles, de nous soutenir dans les manifestations auxquelles nous participons...

Dans ce jardin familial, fleurissent et poussent de concert des plantes compagnes et complices entre saveur et savoir.... Les dates d'ouverture seront communiquées ultérieurement.

Renseignements: Chez Odile & Jean-Michel Legros - Hemelsdaël Tel 03 80 75 92 95

Un geste qui SAUVE

Amicale des DONNEURS de SANG BENEVOLES de Fontaine-Française

Dates des prochaines collectes pour 2019 :

Jeudi 19 avril > Jeudi 20 juin > Jeudi 28 novembre

L'Assemblée Générale se déroulera à Orain le Vendredi 18 janvier 2019.



JUDO CLUB cantonal de Fontaine-Française

Date à retenir:

Le Judo Club Cantonal organise son loto annuel le Samedi 02 mars 2019.

L'ouverture des portes est à 20h, de nombreux lots vous attendent.

Réservations: au 06 71 98 19 36

L'Atelier des BOISERIES

Une nouvelle exposition aux écuries du château de Fontaine Française est prévue du 9 au 21 juillet 2019.

Elle s'intitule « Sur les chemins fleuris du Patch »

Notre invitée « phare », cette année, sera : **Ina Georgeta Statescu**, voici le lien qui vous permettra de voyager sur son site : http://www.ina-statescu.fr/



Notre association est heureuse de vous convier à participer aux 3 stages dispensés par « cette grande dame », lors de l'exposition : les 18-19 et 20 juillet 2019.



Chaque stage est tarifé à 90€, pour celles qui souhaitent faire 2 stages, le 3ème lui sera offert!

- Stage n°1: cartes brodées, paysages (tous les niveaux, travail à la machine).
- Stage n°2 : les couleurs de l'année (tous les niveaux, travail main et machine).
 Pour ce stage : 25€ le kit du sujet choisi, en plus des 90€.
- Stage n°3 le jardin du bonheur (tous les niveaux, travail machine et main).

Les inscriptions sont à envoyer au siège de l'association et seront closes dès le quota atteint.

Chèque d'acompte de **30€** au nom d'INA GEORGETA STATESCU, (le chèque ne sera encaissé qu'en juillet 2019). Nous préciser l'intitulé du stage choisi : Stage n°1, Stage n°2 ou Stage n°3.

Katia Calvetti,

Association « l'Atelier des Boiseries » 5, rue de l'église 21610 Fontaine Française

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 03-80-75-81-94, de préférence aux heures de repas....

Bien amicalement, Katia

Le Club AMITIE-RENCONTRE

Le club AMITIE - RENCONTRE fort de ses 150 adhérents pour 2018, propose des activités de cohésion sociale, favorisant la rencontre entre les générations en animant la vie rurale la plupart du temps au profit des aînés, mais pas que... car nous rejoindre, c'est continuer de rester jeune et dynamique, malgré le temps qui passe!



THE DANSANT

le 1^{er} dimanche de février de chaque année, le club accueille Damien Poyard accordéoniste et chanteur, pour son traditionnel thé dansant. Cette année 200 danseurs se sont retrouvés sur la piste pour quelques heures de vrai bonheur, (responsable **Guy Berget** 0676927355).

VOYAGES

en septembre 2018, un voyage a conduit les participants au Tyrol autrichien, découvrir La Zillertal, Insbrück et Salzburg. Les autres formules proposées n'ont pu se faire faute de participants, (responsable **Guy Bertin** 0380954275).

RANDONNEES

Le mardi départ 09h00 parking de la maison du Val de Vingeanne pour 2h de balade selon les capacités de chacun soit sur un circuit de 7 à 10 km, ou sur un circuit court de 4 à 5km et le vendredi au parking du stade de Saint Seine sur Vingeanne 9h pour un circuit long. Le dernier mardi du mois, un adhérent organise une randonnée découverte. Avec nos amis Chanitois, rencontre d'une journée rando, repas tiré du sac et après-midi récréatif organisé par nos clubs (en septembre par Champlitte et en juin par Fontaine-Française).

PATCHWORK

Les après-midis 2° et 4° mardi et, le 1° et 3° jeudi de chaque mois, l'atelier Patch en Vingeanne se réunit à 13h30 à la maison du Val de Vingeanne. Venez découvrir les différentes techniques de patchwork et la fabrication d'objets textiles à la main ou à la machine à coudre, (responsable **Annick Fournier** 03 80 75 93 04).

GYM

Les lundis matins, de 8h30 9h30, à la maison du Val de Vingeanne la gymnastique adaptée est source de bien- être, permet de lutter contre les assauts de l'âge et entretient les capacités physiques et intellectuelles. Un bonheur pour bien commencer la semaine, (responsable **Guy Berget** 0676927355).

COUTURE

Les lundis après-midis, l'atelier couture et tricot affiche complet, (responsable **Noëlle Faivre** 03 80 75 88 27).

PHOTOEIL CLUB

Les lundis soirs, l'atelier photo se réunit pour placer la photographie numérique à la portée de tous. Un groupe pour débuter et un groupe pour se perfectionner. Chacun s'engage à exposer son travail, lors de l'exposition annuelle de septembre. Dans le premier groupe, l'atelier photo accompagne celui qui le souhaite à exploiter son matériel numérique au mieux.

Le second groupe tente, sous la conduite d'un vrai photographe, de maîtriser son appareil et les accessoires indispensables qui vont avec. C'est une étape du perfectionnement qui exige travail et patience.

A ce jour, les deux groupes de l'atelier photo sont complets. 25 membres est la limite que s'est fixée le photoeil club, afin de pouvoir toujours répondre au mieux aux attentes des photographes présents, (responsable **Guy Berget** 0676927355).

REPAS DANSANT

Le club, pour des raisons budgétaires a réduit à 2 repas dansants par an : celui de l'assemblée générale en mars et celui de fin d'année qui sont l'occasion de se retrouver entre amis et dans la bonne humeur.

CARTES ET JEUX

Le club participe aux activités de la maison d'accueil (MAPA) de Fontaine-Française, en allant jouer avec les pensionnaires. Nos adhérents se frottent également avec les passionnés de tarot ou de belote, lors du concours départemental organisé par Génération Mouvement Côte d'Or. Cette année, notre club a organisé les sélections du secteur nord et est Côte d'Or à Saint Seine sur Vingeanne.

Pour terminer ce tableau, Fontaine-Française a reçu les clubs de Côte d'Or affiliés à Génération Mouvement dans le cadre de la journée départementale de la forme. Le 26 septembre fut l'occasion de présenter à la centaine de participants le village et son histoire, à travers randonnée et visite du château, de pratiquer des activités variées... La trentaine de clubs représentés a pu ainsi échanger idées, projets et partager un excellent moment de convivialité.

Merci aux adhérents et, à bientôt, pour de nouveaux défis!

GUY BERGET

Information

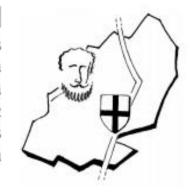
Nous vous informons que le site internet de la mairie est en cours de réalisation, il sera opérationnel courant 2019.

Crédits photographiques

Philippe Mysson, Dann Jouffroy, Guy Berget, les associations, la COVATEC.

La SOCIETE historique et touristique

Créée voilà maintenant soixante-cinq ans par le Docteur Henry BERGER, alors maire de Fontaine-Française, la Société historique et touristique continue à remplir sa mission d'intéresser à l'histoire de la région de Fontaine-Française. Avec les pages de sa revue semestrielle TERROIR, distribuée gracieusement à ses adhérents, vous partagerez les découvertes et les émotions de ceux et celles qui au gré de leurs envies sont partis à la recherche de souvenirs enfouis ou de pans ignorés de notre riche patrimoine du val de Vingeanne.



Pour 2019, nos projets sont nombreux :

- La Côte d'Opale du 7 au 11 juin 2019. Contact Dominique BOURGUIGNON Tél. 03 80 75 89 88.
- L'Egypte en novembre 2019. Contact Aleth CHARTIER Tél. 03 80 75 86 56.
 Ces voyages seront présentés à la « galette des Rois » le vendredi 18 janvier 2019 à 20 h 00 à la salle des fêtes de Bourberain.
- Sans oublier notre traditionnel « repas crustacés » le dimanche 17 février 2019 à la salle polyvalente de Fontaine-Française (Orchestre Champagne) – Contact Ginette LAVERNE 03 80 75 89 54.
- La cotisation annuelle et familiale est de vingt euros.

AFFDD (Association pour le Jumelage Fontaine-Française – Dorn-Dürkheim)

L'année 2018 fut particulièrement riche en évènements pour notre Association.

Après l'organisation de notre vide grenier annuel et de la réception de nos amis allemands à la Pentecôte (voir articles vie communale), nous avons enchaîné sur l'échange des jeunes.

ECHANGE DE JEUNES (du 28 juillet 2018 au 4 Août 2018)

Quinze Jeunes de Fontaine-Française, âgés de 11 à 18 ans sont partis en minibus pour un séjour d'une semaine à Dorn-Dürkheim. Trois adultes fontenois les accompagnaient. Ils ont partagé la vie des familles tout en participant à un programme mêlant culture et distraction (Musée Gütemberg, visite de Mayence, parc d'attraction, parc pieds-nus, Jeux de piste, piscine, pique-nique,)



Si certains étaient accueillis dans des familles qu'ils connaissaient déjà, d'autres ont découvert des coutumes un peu différentes des nôtres. Tous ont pu parfaire leur connaissance de la langue allemande, à nouveau enseignée au collège de Fontaine-Française. De nouvelles amitiés sont nées, d'autres se sont renforcées, permettant ainsi la pérennité de notre jumelage.

Au retour, tous étaient enchantés et étaient déjà impatients de recevoir leurs correspondants, l'année prochaine, à Fontaine Française.